

**Séance du Conseil de Ville  
du 26 août 2013 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 8 / 2013**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 7 du 24 juin 2013
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :  
- M. Billy Boy
6. Comptes 2012 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
7. Abrogation du Règlement communal sur le service des taxis
8. Rapport 2012 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
9. Autorisation de vente du feuillet no 527 et du bâtiment sis à la rue Franche 22 pour un montant de Fr. 440'000.-
10. Autorisation de vente du feuillet no 170 et des bâtiments sis à la route de Domont 21 et 23 pour un montant de Fr. 400'000.-
11. Développement de l'interpellation 3.09/13 - "ZARD - Innodel - Creapole : un projet porteur ou un formidable gâchis ?", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
12. Développement de l'interpellation 3.10/13 - "Police locale : réorganiser l'activité ?", PS, M. Iskander Ali
13. Développement du postulat 4.04/13 - "Pénurie médicale. Passons des hypothèses à l'action", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
14. Développement de la motion 5.07/13 - "Prix Wakker et Rue du 23-Juin : récupérer et redistribuer l'espace public", PS, Mme Murielle Macchi
15. Développement de la motion 5.11/13 - "Transparence et clarté du rôle des membres de l'Exécutif et du Législatif à Delémont : interdire le cumul des mandats", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
16. Développement de la motion interne 5.12/13 - "La propreté en ville : le Conseil de Ville met la main à la pâte", PS, M. Marc Ribeaud
17. Développement de la motion 5.13/13 - "Pour une politique familiale solidaire", PS, Mme Christel Lovis
18. Réponse à la question écrite 2.04/13 - "L'intégration par la captation de suffrages", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
19. Développement de la résolution 1.02/13 - "Fermeture de l'agence Valiant de Delémont-Ville", PCSI, M. Renaud Ludwig
20. Développement de la résolution "Volonté politique de réaliser à Delémont une aire d'accueil pour les Gens du voyage d'origine étrangère (GDV)", CS•POP•Verts, M. André Parrat
21. Divers

**1. COMMUNICATIONS**

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle indique que les festivités liées au 40<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de Ville se sont bien déroulées, même si les conditions

météorologiques ont sans doute découragé certains citoyens à participer à cette manifestation, couplée avec l'inauguration de la centrale photovoltaïque. Elle adresse ses remerciements aux services communaux pour l'organisation de la fête.

Mme Froidevaux donne lecture des résolutions "Fermeture de l'agence Valiant de Delémont-Ville" et "Volonté politique de réaliser à Delémont une aire d'accueil pour les Gens du voyage d'origine étrangère (GDV)", et les met en circulation pour signature.

Finalement, elle informe que M. Jean-Yves Gentil prendra ses fonctions au sein du Conseil communal le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et qu'il sera remplacé au Législatif par M. Iskander Ali. M. Thierry Kamber deviendra suppléant du groupe socialiste.

## 2. APPEL

### *Conseil de Ville*

41 membres sont présents.

Mme Anne **Froidevaux**, présidente, M. Pierre **Chételat**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Jeanne **Beuret**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, M. Renaud **Ludwig**, scrutateur, M. Sébastien **Lapaire**.

Mme, M., Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Yves **Bregnard**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Jean-Yves **Gentil**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

#### Sont excusés et remplacés

M. Alphonse Poupon et remplacé par M. Iskander **Ali**

M. Quentin Chappuis est remplacé par M. Félix **Baumann**

M. Alain Steger est remplacé par M. Luc **Dobler**

M. Jude Schindelholz est remplacé par Mme Carole **Pouchon Michel**

M. Christophe Günter est remplacé par M. Charles-André **Schäublin**

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher est remplacée par Mme Paola **Stanic**

### *Conseil communal*

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

### *Chancellerie communale, huissier*

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. David **Pascarella**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 7 DU 24 JUIN 2013

Le procès-verbal no 7 du 24 juin 2013, avec les rectificatifs ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

### 8. RAPPORT 2012 - MAI 2013 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL DE VILLE CONCERNANT LE PROJET "DELEMONT MARÉE BASSE" - AMÉNAGEMENTS DE LA SORNE ET DE SES ABORDS

Page 57

...

Mme Françoise Collarin ..., et qu'il préfère aujourd'hui effectuer ces travaux ~~une fois les constructions achevées~~ au fur à mesure de l'avancement des constructions, ce qui paraît judicieux. ...

17. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/13 - "DES PLACES DE JEU DIGNES DE CE NOM SANS ATTENDRE", CS•POP•VERTS, MME EMILIE SCHINDELHOLZ AESCHBACHER**

Page 66

...

**Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher**, ... Considérant non pertinent de créer un groupe de travail, Elle relève ...

4. **QUESTIONS ORALES**

**M. Pierre Chételat**, PLR, rappelant la motion 5.07/12 - "Rassemblement de caravanes indésirées" de M. Christophe Günter, PLR, revient sur l'installation d'une trentaine de caravanes aux abords du Comptoir, ce qui a provoqué la préoccupation de M. Pierre Kohler, maire. Vu les désagréments engendrés pour le propriétaire du terrain en question, les commerces et le voisinage, il souhaite connaître les démarches qu'a entreprises le Conseil communal pour éviter ce genre de campement, de même que celles qu'il compte prendre à l'avenir.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que l'Autorité communale porte la responsabilité de la problématique des Gens du voyage, raison pour laquelle le Conseil communal a été averti sans attendre de la présence de caravanes sur un terrain privé situé au sud des voies. Il appartenait donc au propriétaire d'interpeller la justice, laquelle a trouvé un accord avec lui et les Gens du voyage, le Conseil communal suivant les instructions données par la justice. Relevant le dynamisme de la Police locale dans cette affaire, M. Kohler indique que la plupart des membres de cette communauté sont suisses et qu'ils ont respecté la quasi-totalité de leurs engagements, notamment celui de quitter le site. Quant à la résolution, qui n'est, selon M. Kohler, pas tout à fait correcte, le Canton est en passe de trouver une solution pour les Gens du voyage, qui pourraient s'installer sur un site appartenant à Armasuisse. M. Kohler se réjouit de l'issue favorable de ce dossier et regrette la polémique dont il a fait l'objet, notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux, tout en précisant que des suites judiciaires seront données s'agissant des personnes ayant tenu des propos racistes ou appelant à la haine raciale. En dernier lieu, M. Kohler espère qu'une solution sera trouvée sous peu au niveau cantonal par la mise à disposition d'un site et d'une législation permettant de réagir lorsque des gens sont sur des terrains privés ou communaux.

**M. Pierre Chételat** est satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, sur le même sujet, regrette que la Ville ne soutienne pas le propriétaire dans sa procédure judiciaire, où le dépôt d'une plainte nécessite une semaine environ, ce dont les Gens du voyage sont conscients, selon lui. Il semble d'ailleurs que le propriétaire retirera sa plainte. M. Baettig indique que son groupe proposera une procédure permettant d'intervenir en amont, ce genre d'incident risquant de se reproduire, vu les possibilités offertes par la libre circulation. Il souhaite connaître le détail des événements de fin août, étant donné que les Gens du voyage semblent avoir négocié un accord avec le propriétaire pour leur installation sur son terrain, moyennant un dédommagement de Fr. 4'000.-, somme qu'il aurait jugée insuffisante après coup ou les risques étant trop grands, raison de sa plainte ultérieure sur conseil de la Police. En dernier lieu, M. Baettig demande ce que la Ville compte faire pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise et que la propriété privée soit respectée.

**M. Pierre Kohler**, maire, se dit surpris par le souhait de M. Baettig de voir les Autorités s'immiscer dans des affaires privées. N'ayant pas connaissance des discussions entre le propriétaire et les Gens du voyage, M. Kohler estime que le Conseil communal est d'autant moins concerné par cette affaire si un accord financier a été conclu entre les deux parties. Il indique que, vu le nombre de caravanes installées, la Police n'a pas voulu entrer en conflit avec cette communauté reconnue par les différentes conventions internationales. M. Kohler met en exergue l'état de droit qui prévaut en Suisse, d'où découlent les différents codes, et se dit préoccupé par la manifestation de certains politiques de droite, tout en relevant qu'il appartenait à la justice d'intervenir et non au Conseil communal, vu qu'il ne dispose d'aucune voie juridique pour intervenir de manière appropriée. La création d'une place officiellement réservée à cette communauté permettra d'établir un règlement autorisant la Ville à intervenir.

**M. Dominique Baettig** n'est pas satisfait.

**M. Alain Beuret**, PDC-JDC, rappelle que la Tête de puits des Rondez sera sauvegardée en dépit de la construction d'une surface commerciale, une solution ayant été trouvée pour déplacer ce bâtiment. De plus, une association a été créée dans le but de réhabiliter cet élément du patrimoine delémontain. M. Beuret souhaite connaître le rôle qu'a joué l'Exécutif dans ce dossier et s'il envisage d'apporter son soutien, et sous quelle forme, à l'association.

**Mme Françoise Collarin** confirme qu'une association a été constituée à la suite des séances de conciliation pour sauvegarder ce vestige. Le Service UETP est à sa disposition pour l'aide au projet et à la démarche du magasin Landi. Un bureau d'ingénieurs zurichois a été mandaté pour le déplacement du bâtiment, avec la collaboration du service précité.

**M. Alain Beuret** est satisfait.

**M. Sébastien Lapaire**, PS, relève que la Fête du 1<sup>er</sup> Août, fort appréciée de la population, a connu plusieurs organisateurs depuis 2005, avec plus ou moins de réussite, selon lui. S'agissant de l'édition 2013, il semble que le manque de grillades ait déçu le public alors que les menus peinaient à se vendre en raison de leur prix et que l'animation musicale ait également déçu. Par contre, le feu d'artifice a été fort apprécié. M. Lapaire demande si un bilan de la fête a été dressé et suggère de conserver d'année en année le dossier d'organisation, précisant le nombre de personnel, la quantité de nourriture et le plan des lieux, notamment. Il souhaite également connaître l'appréciation du Conseil communal et ses intentions pour l'avenir du 1<sup>er</sup> Août.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique qu'un bilan de la situation a été fait et que les points négatifs de l'organisation seront corrigés pour l'édition 2014.

**M. Sébastien Lapaire** est partiellement satisfait.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, s'interroge sur la légitimité du quartier du Creux-de-la-Terre, tel que l'envisage le Conseil communal dans son projet d'extension de la zone d'habitation pour 400 logements, prévoyant l'accueil de 900 habitants. Ce quartier sera durable et comprendra de l'habitat groupé, collectif, avec des indices minimums d'utilisation du sol. Le groupe CS•POP•Verts considère ce projet comme étant démesuré. De plus, ce secteur représente 10 hectares de terres agricoles et de zone verte, en bordure de forêt, raison pour laquelle Mme Rohner doute que son urbanisation massive soit appropriée. D'autre part, elle se demande si des compensations seront accordées aux agriculteurs pour cette parcelle qui, à son sens, est fort prisée. Elle estime également que les espaces verts manqueront prochainement à Delémont, vu l'urbanisation. A son sens, d'autres terrains, moins favorables à l'agriculture et aux loisirs, plus proches du centre, pourraient servir aux constructions. Mme Rohner indique que la partie située au nord de la parcelle a été ajoutée au projet, avec un faible indice d'utilisation du terrain, ce qui, selon elle, laisse penser que ce quartier sera réservé majoritairement à des maisons luxueuses, ce qui ne correspond pas à l'aspect durable du projet. En dernier lieu, elle s'étonne de ce projet d'envergure alors que la Loi sur l'aménagement du territoire implique un moratoire sur les extensions de zones à bâtir avant que les plans directeurs cantonaux n'aient été révisés et approuvés par la Confédération.

**Mme Françoise Collarin** indique ne pas pouvoir répondre aux interrogations de Mme Rohner, qui relèvent de questions de détail que l'étude n'a pas encore abordées. Toutefois, elle précise que les terrains en question sont inscrits depuis 1998 dans le Plan d'aménagement local, qui constitue la base des réflexions du projet d'urbanisation. L'information à la population a eu lieu en mai 2013 alors que les séances de conciliation se sont déroulées en août. Le processus se poursuit et le Conseil de Ville sera saisi d'un message en temps opportun.

**Mme Magali Rohner** n'est pas satisfaite.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, craint que le Conseil communal mette l'accent sur l'avancement du projet du Creux-de-la-Terre aux dépens de l'écoquartier du Gros-Seuc, doutant que la Ville parvienne à viabiliser simultanément deux secteurs de cette envergure. Il se demande si suffisamment d'investisseurs seront intéressés à financer les logements prévus et suggère de fixer des priorités pour ces projets.

**Mme Françoise Collarin** précise que la Ville n'exerce aucune pression mais qu'elle se doit de mettre des terrains à disposition. Quant à l'écoquartier, il ressort de l'étude *Delémont marée basse* et des moyens utiles pour protéger certains quartiers des inondations. L'étude a déterminé que ces surfaces étaient nécessaires entre autres pour le remblaiement qui, après discussion avec le propriétaire, se fera aux abords de la rue Auguste-Quiquerez. A ce jour, plusieurs promoteurs ont manifesté leur intérêt pour ce secteur, sans s'être engagés fermement, mais la Ville n'entend pas se lancer dans la construction d'immeubles. La réalisation des viabilisations est prévue sur plusieurs années et les dépenses seront également réparties sur la même période, ce dont le Conseil communal a pleinement conscience.

**M. Didier Nicoulin** est partiellement satisfait.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, souligne que le non-recours à l'énergie nucléaire passe par les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des appareils et bâtiments et les économies d'énergie, en premier lieu. Il souhaite connaître les mesures concrètes que la Ville prendra en matière d'économie

d'énergie, par l'assainissement de bâtiments énergivores, pensant en particulier à l'école du Gros-Seuc, où une isolation périphérique pourrait être posée ou le système de chauffage revu.

**Mme Françoise Collarin**, ce sujet étant récurrent, indique que les travaux du dernier crédit-cadre se sont achevés récemment, notamment des améliorations à l'intérieur du bâtiment. A son avis, l'isolation périphérique mérite une grande réflexion pour déterminer les éléments à poser. Le Conseil communal planche sur ce sujet, de même que sur le système de chauffage du bâtiment.

**M. Camille Rebetez** est partiellement satisfait.

## 5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**M. Pierre Kohler**, maire, présente la requête qui répond aux critères en matière d'obtention de l'indigénat communal.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, sans s'opposer à cette requête, demande s'il est légal de déposer une demande d'admission à l'indigénat communal sous un nom d'artiste.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que Billy Boy est le nom officiel du requérant.

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Billy Boy est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. COMPTES 2012 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION

**Mme Françoise Collarin** ne souhaite rien ajouter au message.

**M. Marc Ribeaud**, PS, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), relève que 2012 a été une année de transition pour le FRED, vu que la base technique, la structure des cotisations et les placements ont subi des modifications importantes. Rappelant le rôle de la fiduciaire, il informe que les bases utilisées correspondent à la situation de la population suisse en 2010 et qu'elles prennent en compte l'augmentation de l'espérance de vie moyenne, notamment, pour le calcul des rentes. M. Ribeaud met en évidence la diminution des cotisations ordinaires et l'augmentation des cotisations supplémentaires, des assurés et des employeurs, ce qui engendre une individualisation plus prononcée que par le passé. A son sens, la modification de la répartition entre cotisations ordinaires et cotisations supplémentaires vise à supprimer les solidarités existantes entre les personnes bénéficiaires de faibles augmentations qui contribuaient indirectement à cotiser pour les quelques personnes qui, elles, bénéficiaient d'augmentations plus importantes. Ainsi, cette nouvelle répartition du financement des augmentations de salaire évite aux jeunes actifs de supporter une part importante de cette charge, ce qui, selon M. Ribeaud, se rapproche de la primauté des cotisations.

S'agissant du rendement des placements, même s'il atteint 5.1 %, il est inférieur à la moyenne suisse qui se situe entre 5.9 % et 7.1 %. M. Ribeaud relève que le degré de couverture du FRED suit l'évolution du SMI, mis à part en 2012, ce qui est en partie dû à la modification de la structure des placements. A son sens, le rendement du parc immobilier en termes de liquidités est satisfaisant, même si l'entretien des immeubles semble insuffisant depuis plusieurs années. La CGVC s'attèlera à cet aspect de la gestion du FRED. M. Ribeaud relève encore que l'institution dispose de liquidités en suffisance pour verser les rentes et que son capital continue à croître. Par ailleurs, il met en exergue l'échéance de 2018, d'ici à laquelle le FRED devra atteindre un degré de couverture de 100 %. En effet, la loi ad hoc stipule que toute caisse entrée en sous-couverture dispose de 10 ans pour recouvrer un tel taux de couverture minimum. Ainsi, le comité du FRED proposera prochainement des mesures, dont certaines seront soumises à l'approbation du Conseil de Ville, et la CGVC listera les points de sa compétence et de celle du Législatif. En conclusion, M. Ribeaud adresse ses remerciements au comité du FRED pour son engagement et il invite le Législatif à approuver les comptes 2012 du FRED. De plus, il indique que son groupe les acceptera également et qu'il soutiendra les mesures requises pour assurer la santé de la caisse.

**DECISION** : les comptes 2012 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la commune de Delémont (FRED) et le rapport de gestion sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

## **7. ABROGATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LE SERVICE DES TAXIS**

**M. Pierre Kohler**, maire, ne souhaite rien ajouter au message.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSt, regrettant que le message soit aussi bref, informe que l'actuelle Loi sur les activités économiques ne cite pas les taxis. Sans être opposé à l'entrée en matière, il regrette en particulier la suppression de l'art. 19 qui prévoyait une permanence à assurer par l'ensemble des exploitants, pour la période allant du premier au dernier train, cette disposition étant locale et opportune. De ce fait, M. Miserez souhaite savoir si le Conseil communal a pris des contacts afin d'assurer cette disponibilité, antérieurement organisée par la Police locale.

**M. Pierre Kohler**, maire, déplore l'incidence de la modification des législations fédérale et cantonale, vu qu'elles induisent une libéralisation totale empêchant les communes de fixer des concessions. La Municipalité avait conservé cette pratique malgré le changement de législation, en ce sens qu'elle octroyait des concessions tout en fixant des obligations aux taxis, notamment les heures de permanence. Le recours à un avocat par l'un des conducteurs de taxi a forcé la Commune à abandonner cette pratique devenue illégale. Aujourd'hui, cette activité est devenue rentable vu le nombre de demandes de concession. Ainsi, le Conseil communal mettra les places de stationnement ad hoc en location, ce qui incitera les conducteurs à rentabiliser leur investissement par une présence maximale.

**DECISION** : l'abrogation du Règlement communal sur le service des taxis est acceptée par 23 voix contre 1.

## **8. RAPPORT 2012 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

**M. Pierre Kohler**, maire, au nom du Conseil communal, remercie le Conseil de Ville pour son soutien aux différents projets menés par la Ville en 2012, de même que l'Administration communale qui les a suivis de manière très professionnelle. Il met en exergue la problématique que représente le développement de Delémont, vu le manque de terrains à bâtir. En effet, 30 familles ne peuvent actuellement pas construire une habitation en ville faute de terrains. Il rappelle également que si la population ne s'est pas fortement accrue durant les 30 dernières années, les familles ont privilégié l'habitat individuel, notamment. Il insiste sur la politique stricte de la Ville depuis plusieurs années en ce qui concerne les zones de construction, les espaces non bâtis ayant été comblés, à l'exception du quartier des Moissons.

M. Kohler rappelle la volonté de l'Exécutif de rétablir les finances communales, ce qui a été fait vu les comptes équilibrés, et de réaliser diverses infrastructures culturelles, sportives ou sociales rendant la ville plus attractive. Pour l'avenir, il compte sur une augmentation des recettes fiscales, non pas par une hausse de la quotité mais par l'accroissement de l'assiette fiscale qu'induit l'accueil de nouveaux habitants, d'où la nécessité de disposer de terrains constructibles et de créer une nouvelle zone au Creux-de-la-Terre. Ce secteur sera un quartier durable, avec des exigences strictes, mais pas pour des maisons de luxe. En dernier lieu, M. Kohler se réjouit de l'avancement du projet d'agglomération et du projet fusion de Delémont et des communes environnantes.

**M. Pierre-Alain Fleury**, PDC-JDC, vice-président de la CGVC, invite à accepter ce rapport étudié par la commission. Il relève la qualité et la quantité du travail fourni par ses collègues de la CGVC qu'il remercie pour la pertinence des débats, l'état d'esprit et l'ambiance qui ont prévalu dans le cadre des séances.

### ***Département de la mairie et des finances***

**Mme Paola Stanic**, CS•POP•Verts, remerciant l'Administration communale pour la réalisation de ce rapport, s'étonne que son préambule fasse mention du projet d'extension du secteur Creux-de-la-Terre alors qu'il concerne l'année 2013 et que l'écoquartier ne soit pas cité. A son sens, la mise sur pied d'une démarche citoyenne et participative devrait être réfléchie sur le thème "Quel Delémont voulons-nous dans 20 ans, quelle croissance, quelle entité, quelles infrastructures ?". Selon elle, ces questions d'intérêt général méritent un large débat plutôt que de nombreuses décisions, pas toujours appropriées, prises en comité restreint.

Mme Stanic s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Commission de la mairie ne s'est réunie qu'à deux reprises et déplore à nouveau que la Ville ne dispose pas d'un Service du personnel, qui nécessiterait l'engagement d'un responsable chargé uniquement de la gestion du personnel. Se réjouissant des postes à temps partiel offerts à la Commune, Mme Stanic estime qu'une pression est exercée sur le personnel en raison de l'analyse des postes devenus vacants ou à le devenir et la possibilité de diminuer annuellement le taux d'activité entre 2 et 8 %, pour autant que la marche du service soit assurée. Elle souhaite que ces

deux mesures, ayant pour objectif la réalisation d'économies, soient appliquées avec égard envers le personnel, relevant que la Commission du personnel et les syndicats pourraient être associés à cette démarche. En dernier lieu, elle souligne la baisse des recettes des parcomètres due au manque de contrôle par la Police locale et les huit contrôles radar seulement effectués en 2012, ce qui l'étonne vu les nombreux secteurs sensibles en ville, notamment les zones 30 et les écoles.

**Mme Murielle Macchi**, PS, adressant ses remerciements au personnel communal et aux membres de l'Exécutif pour la rédaction du rapport, se rallie aux commentaires de la CGVC et suggère plusieurs modifications pour la prochaine publication. Entre autres, elle s'étonne du peu de séances de la Commission de la mairie, d'autant que plusieurs interventions du Conseil de Ville ont eu lieu en 2012 sur le fonctionnement de la Police, la sécurité ou le stationnement. De plus, le rapport ne contient pas d'informations sur les agents de sécurité privée, leurs tâches ou le degré de satisfaction de cette collaboration dont Mme Macchi se demande si elle se poursuit. Par ailleurs, elle souhaite savoir si leurs interventions s'effectuent dans un cadre légal, sachant qu'ils peuvent, sans être assermentés, relever l'identité des citoyens fautifs. Le Conseil communal peut-il fournir un avis juridique sur la légalité de cette collaboration ? Quant au personnel, elle relève la baisse des jours d'absence par collaborateur mais elle souhaiterait une analyse plus détaillée des accidents professionnels dans le but de proposer des mesures correctives. Finalement, les recettes fiscales démontrent que plus de la moitié de la population vit avec un revenu fiscal inférieur à Fr. 40'000.- par année et que 128 familles avec enfant-s bénéficient d'un revenu fiscal inférieur à Fr. 20'000.-, ce qui met en évidence la nécessité des allocations de fin d'année et l'utilité des bourses accordées par la Ville.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, relevant les remplacements en raison d'absence de longue durée et le grand nombre d'arrêts maladie de longue durée ou de réinsertion AI, s'interroge sur les raisons de ces absences en croissance et souhaite connaître les mesures à prendre pour combler les manques dans les effectifs.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle le Règlement d'organisation de la Commune municipale qui stipule qu'un Service du personnel existe, sous la responsabilité de Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale. Le Conseil de Ville a renoncé à plusieurs reprises à la création d'un poste dans ce secteur. De plus, le personnel ne fait l'objet d'aucune pression mais le Conseil communal, lors de chaque départ, analyse la pertinence de reconduire tout ou partie d'un poste, à l'instar de ce que pratiquent le Canton ou certaines entreprises privées.

M. Kohler rappelle que les contrôles radar ne peuvent être effectués que par la Police cantonale, la Ville lui demandant d'en réaliser régulièrement sur son territoire. Il indique que la Commission de la mairie se réunit à la demande du Conseil communal, lorsqu'elle doit statuer sur un objet soumis au Conseil de Ville ou sur demande de l'un de ses membres. Quant aux agents de sécurité privée, ils soutiennent la Police locale dans le cadre d'une collaboration très appréciée puisque depuis deux ans, la Ville est toujours à la recherche de deux agents de police pour combler des postes vacants. Les agents de sécurité privée ne peuvent pas procéder à des fouilles ou des vérifications d'identité mais ils appuient les policiers qui, eux, sont habilités à ce genre d'opérations, et agissent contre les incivilités autour des déchetteries notamment. Les absences du personnel sont dues à des maladies ou accidents justifiés par certificat médical et concernent, pour certaines, des problèmes liés à l'AI. Dans tous les cas, le Conseil communal respecte les décisions prises par le corps médical.

#### ***Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement***

**Mme Paola Stanic**, CS•POP•Verts, revenant sur les revenus fiscaux cités par Mme Macchi, relève que seuls trois projets, dans le cadre de l'allocation d'incitation à la formation - AIF, ont été acceptés, ce qui laisse supposer que cette mesure ne bénéficie pas d'une publicité suffisante par la Commune ou les associations en lien avec des personnes susceptibles d'en tirer profit. A son sens, une information plus poussée aux Services sociaux régionaux pourrait se faire. Concernant le logement, Mme Stanic est d'avis que la Ville doit veiller à ce que ses habitants aient tous un toit, l'accès à des habitats bon marché étant primordial. En ce sens, elle apprécie la volonté de l'Exécutif d'offrir des logements sociaux mixtes et se réjouit de voir cet objectif se concrétiser durant la présente législature.

Mme Stanic met en évidence le problème récurrent des crèches qui ne couvrent pas les besoins des familles et estime que cette question doit devenir prioritaire durant la législature, les problèmes relevant quasi tous d'un manque de moyens étant tout aussi importants. Se réjouissant de la nouvelle structure inaugurée en 2012, Mme Stanic salue le travail réalisé par le Service d'accueil extrascolaire et l'Espace-Jeunes et se demande pourquoi la Commission de la jeunesse n'a siégé qu'une fois l'année dernière, cet organe pouvant servir de lien entre le Conseil de Ville et le CDJ et contribuer à dynamiser la politique de la jeunesse.

**Mme Murielle Macchi**, PS, souhaite que la Ville promeuve l'incitation à la formation auprès des partenaires pour l'emploi. S'agissant du domaine du logement, elle estime la politique insuffisamment développée vu le peu d'activités du service en 2009 et 2010, les contacts promotionnels étant directement gérés par la Mairie ou le Service UETP. L'édition 2011 précisait la volonté du Conseil communal de relancer la politique du logement et les résultats de l'étude visant à connaître les besoins en locaux des associations et sociétés locales, qui devaient être publiés en 2012 le seront en 2013. La volonté de réaliser des logements sociaux mixtes existe mais Mme Macchi estime que cette politique piétine, raison pour laquelle son groupe déposera une interpellation à ce sujet. Quant à l'accueil de la petite enfance, Mme Macchi se dit préoccupée par les problèmes rencontrés. Ainsi, malgré l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil pour écoliers, la liste d'attente s'allonge pour les enfants en bas âge et la pénurie de locaux bloque tout développement. Craignant que le développement démographique soit plus rapide que celui des infrastructures, elle s'inquiète des conditions de travail du personnel de la Maison de l'Enfance, qui ne peut réaliser correctement certaines missions, ce qui risque de péjorer la qualité de l'accueil. Elle attend donc des mesures correctives dans un bref délai pour les tâches du personnel et le manque de temps, notamment pour le travail administratif.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'agissant de l'Espace-Jeunes, estime qu'une contradiction existe entre l'objectif de maintenir le respect dans les locaux et l'organisation d'une grande fête d'Halloween, qui est, selon lui, synonyme de débordements. Aussi, il souhaite un complément d'information quant aux problèmes rencontrés à l'Espace-Jeunes en matière de respect.

**Mme Esther Gelso**, s'agissant des AIF, indique que la Ville a répondu à l'ensemble des dossiers présentés, tout en regrettant qu'ils n'aient pas été plus nombreux. L'information a été faite, par l'intermédiaire du journal *Delémont.ch*, et les ORP, de même que les services sociaux, ont été sollicités pour informer les gens concernés. Quant aux structures d'accueil, Mme Gelso rappelle que son département planche sur un dossier de réunification des sites dans un but de réduction des coûts, comme l'y incite le Canton, qui refuse l'ouverture de structures supplémentaires et l'engagement de personnel. Deux classes, accueillant 30 enfants âgés de 4 à 8 ans, ont été récemment ouvertes au Collège. Une soixantaine de bébés demeurent en liste d'attente, pour une partie desquels le Département tente de dégager des places.

En ce qui concerne la Commission de la jeunesse, elle s'est réunie à une seule reprise, les séances suivantes ayant été annulées en raison de sièges vacants et faute de participants. Quant aux logements sociaux, Mme Gelso se réjouit de ce genre de projet qui pourrait être intégré dans l'écoquartier, ce qui a été proposé à la CODHA. Les deux dossiers progresseront en parallèle. En dernier lieu, Mme Gelso informe que la fête d'Halloween se déroule dans les rues de la Vieille Ville et non dans les locaux de l'Arsenal. L'effort des animateurs consiste à apprendre la politesse et le respect de chacun dans des lieux fermés.

#### **Département de la culture, des sports et de l'informatique**

**Mme Paola Stanic**, CS•POP•Verts, relevant les améliorations apportées aux infrastructures pour la culture, met en exergue l'engagement des personnes concernées pour offrir des spectacles de qualité, malgré les moyens restreints mis à disposition. Elles mériteraient, de même que les associations qu'elles font vivre, un soutien plus grand, comme par exemple le CCRD ou le Temps des cerises. En dernier lieu, Mme Stanic aurait souhaité, comme la CGVC, une analyse du fonctionnement à la suite des problèmes de gestion du personnel rencontrés à la Bibliothèque municipale et à la Ludothèque.

**M. Damien Chappuis**, comme déjà évoqué dans sa réponse à la récente interpellation concernant le soutien au CCRD, rappelle que d'autres pistes ont été évoquées dans le cadre du comité de cette institution, notamment le financement par d'autres localités que Delémont. Quant à la Bibliothèque municipale, les problèmes ont été résolus début 2013, raison pour laquelle aucune information ne figure dans le rapport 2012.

#### **Département de l'énergie et des eaux**

**Mme Paola Stanic**, CS•POP•Verts, met en évidence le problème qu'engendre l'augmentation de la consommation d'énergie, même si elle provient d'une source renouvelable et que des projets sont en cours pour rendre sa production plus écologique. A son sens, une réflexion sera inévitable quant aux mesures à prendre pour réduire la consommation d'énergie.

**M. Pierre Brulhart** précise que cette augmentation est due à des appareils ou des modes de vie. Elle reste toutefois un indicateur de la santé économique de la ville, vu qu'elle est générée par l'arrivée de nouvelles entreprises ou par l'agrandissement d'usines. La catégorie des ménages ne présente pas une augmentation aussi importante que l'industrie.



**Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics**

**Mme Murielle Macchi**, PS, est d'avis que l'entretien des routes et des bâtiments pose problème. En effet, le développement de nouveaux quartiers implique la construction d'infrastructures qui génèrent une augmentation des frais d'entretien, équivalant à 2 voire 4 % des coûts de construction à ajouter aux frais d'entretien courants. De plus, l'entretien du patrimoine financier et celui du patrimoine administratif ne sont pas séparés, ce qui rend difficile l'évaluation du rendement réel de certains bâtiments, raison pour laquelle elle suggère de les séparer à l'avenir. Enfin, elle informe que son groupe acceptera le rapport.

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaite que le Conseil communal, éventuellement lors d'une prochaine séance du Conseil de Ville, réponde aux remarques formulées par la CGVC dans son rapport. De plus, il souhaite connaître le rôle de la Ville dans le dossier du campus tertiaire et savoir si elle a des parts dans la société Campus HE - Jura SA.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que la Ville est propriétaire du terrain qui accueillera le campus HE. Elle le revendra à la société immobilière ou le mettra en droit de superficie mais n'intervient pas dans ce dossier, mis à part dans le cadre de la délivrance du permis de construire.

**Mme Françoise Collarin** indique que des rubriques budgétaires sont réservées à l'entretien des routes et des bâtiments, en plus de crédits-cadres. Le Service UETP tient un registre de l'état général des routes en fonction duquel les priorités sont accordées. Toutefois, certains imprévus sur d'autres tronçons retardent les travaux planifiés dans l'année courante. Pour les bâtiments, un crédit-cadre permettra le remplacement de différents éléments, le souci du Conseil communal étant d'entretenir au mieux l'ensemble des bâtiments. Les moyens sont à la mesure des loyers, c'est-à-dire relativement bas.

**DECISION** : rapport 2012 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**9. AUTORISATION DE VENTE DU FEUILLET NO 527 ET DU BÂTIMENT SIS À LA RUE FRANCHE 22 POUR UN MONTANT DE FR. 440'000.-**

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que ce bâtiment, de même que celui du point suivant, n'a pas fait l'objet d'un entretien régulier et que sa rénovation engendrerait un coût très élevé, d'où la proposition du Conseil communal de le vendre, des offres d'achat ayant été soumises à la Ville. L'immeuble de la rue Franche 22 abrite trois appartements, dont un occupé par la Puce Verte. Dans le cadre de l'offre d'achat, qui s'élève à Fr. 440'000.-, le Conseil communal a exigé que le nouveau propriétaire conserve le bail de l'association durant trois ans avec un loyer mensuel garanti de Fr. 800.-, comme l'a suggéré la Commission des finances, et qui sera pris en charge par la Commune. Par ailleurs, M. Kohler souligne que l'Exécutif s'est rallié à la seconde proposition de la Commission des finances, demandant un droit de réméré de cinq ans pour les deux ventes. En ce qui concerne l'immeuble situé à la route de Domont 21, le Conseil communal exige que les loyers soient maintenus pendant deux ans et que les locataires puissent demeurer dans les logements pour la même durée, ce que l'acheteur potentiel a accepté. Comme l'a souhaité la commission, de nouvelles annonces concernant la vente des immeubles seront à nouveau publiées, tout en mentionnant les prix de vente minimums. En cas d'offres multiples, une vente aux enchères privée sera organisée. De plus, si la Puce Verte était intéressée à acquérir le bâtiment, elle aurait la priorité au prix de Fr. 440'000.-. M. Kohler précise qu'à l'échéance des trois ans, l'association pourra rester dans ses locaux pour un loyer similaire, ou renégocié, ou trouver de nouveaux locaux, le Conseil communal prévoyant alors au budget une subvention de Fr. 18'000.-. M. Kohler relève les nombreuses constructions en cours à Delémont et rappelle que, selon le principe de l'offre et de la demande, les locations et prix augmentent vu que l'offre en terrains et locaux diminue. Il invite le Conseil de Ville à accepter la vente des deux immeubles, l'intérêt de la Ville consistant à pouvoir gérer efficacement le parc d'immeubles, en vendant les bâtiments nécessitant aujourd'hui une rénovation trop coûteuse par rapport aux loyers actuels.

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, malgré les modifications citées par M. Kohler qu'elle accueille favorablement, indique que son groupe s'opposera à cette vente qui, selon elle, contrevient à la directive concernant la gestion du patrimoine immobilier communal, laquelle stipule que la Ville dispose d'un patrimoine immobilier important utilisé par de nombreux partenaires, comme les associations ou sociétés, les locataires d'appartements ou la population. De l'avis de Mme Beuret, la vente de cet immeuble contribue à dilapider le patrimoine alors qu'il répond aux besoins d'une association et de locataires. D'autre part, le groupe soutient la Puce Verte, dont le projet est appuyé par l'association Familles 2000. 23 structures similaires existent en Suisse romande mais le Jura n'en compte qu'une actuellement, Porrentruy envisageant de créer la seconde. Mme Beuret rappelle qu'il s'agit du seul lieu d'accueil et d'écoute, notamment pour les parents d'enfants âgés de quatre ans maximum. De plus, Mme Beuret craint que la subvention communale annuelle passant de Fr. 18'000.- à Fr. 9'600.- (loyer annuel) ne génère une

diminution des projets de la Puce Verte. En effet, seul un appartement subventionné permet de disposer d'une surface de 90 m<sup>2</sup> à Delémont et proche de la gare, pour un loyer de ce niveau.

**Mme Murielle Macchi**, PS, rapporte que son groupe refusera l'entrée en matière, en raison de la motion 5.16/10 - "Politique foncière communale", demandant qu'avant toute vente un plan directeur de la politique foncière communale en collaboration avec les commissions concernées soit établi. Dans le cadre de cette motion, le Conseil communal avait indiqué que toute vente d'immeuble serait accompagnée d'une vision globale. Mme Macchi demande donc au Conseil communal de respecter ses engagements et de suspendre la vente du bâtiment.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'interroge sur ces bâtiments d'une part, à vocation sociale selon lui et dont les coûts sont élevés, et sur les raisons qui pousseraient des acheteurs potentiels à les acquérir, d'autre part. Il s'inquiète quant à l'avenir des habitants dont les moyens sont modestes pour se loger et craint que cette situation n'engendre des coûts sociaux ultérieurement. M. Baettig s'interroge également sur les nouveaux propriétaires et les garanties qu'ils pourront accorder aux locataires.

**M. Pierre Chételat**, PLR, estime le prix de vente minimum de l'immeuble trop bas. Il l'accepterait s'il visait à soutenir une association comme la Puce Verte mais pas pour en faire profiter un promoteur privé. Aussi, le groupe PLR acceptera cette vente pour autant qu'elle soit assortie d'un droit de réméré qui, selon M. Chételat, devrait figurer dans l'arrêté. Ainsi, il propose d'y ajouter un alinéa stipulant qu'un droit de réméré au prix de la valeur de la vente et d'une durée de 25 ans en faveur de la Commune de Delémont sera ajouté au contrat de vente.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, regrette que les commissions communales aient été consultées tardivement, ce qui n'a pas permis au Conseil communal de modifier son message et ainsi éviter des confusions, notamment en ce qui concerne la contribution de la Ville au loyer que la Puce Verte devrait assumer dans un autre bâtiment. L'association pourra difficilement trouver un local dont le loyer mensuel s'élève à Fr. 800.-, montant indiqué dans le message, alors que les discussions indiquent une subvention annuelle de Fr. 18'000.- en sa faveur. Aussi, le groupe PCSI propose de supprimer le montant mensuel de Fr. 800.- et de prévoir la prise en charge de la location ailleurs que dans le bâtiment actuel.

**M. Pierre Kohler**, maire, précise la vision globale du Conseil communal, qui consiste à accroître le nombre d'habitants, ce qui passe par la construction de nouveaux immeubles. La Ville ne dispose pas de parc immobilier à proprement dit pour soutenir une politique du logement social mais a agi en ce sens en soutenant fortement des coopératives. Par ailleurs, une étude est en cours en collaboration avec la CODHA, avec la possibilité de prévoir des logements sociaux dans le futur écoquartier.

S'agissant des présents objets, M. Kohler insiste sur l'analyse approfondie qu'a menée le Conseil communal quant à l'avenir de ces immeubles, dont la rénovation passerait par un crédit considérable qui augmenterait la dette communale. De plus, le Conseil communal a suivi les propositions de la Commission des finances, notamment la parution d'une nouvelle annonce dans la presse locale, précisant les prix de vente minimums. De l'avis de M. Kohler, il ne s'agit pas d'un cadeau, d'autant que chacun a la possibilité de prendre part aux enchères.

En ce qui concerne la Puce Verte, M. Kohler précise que les locaux qu'elle occupe actuellement ne sont pas adaptés à son activité, d'autant qu'ils pourraient être loués à une famille. Aucune baisse de la subvention communale n'interviendra. M. Kohler rappelle que le futur acquéreur du bâtiment aura l'obligation de conserver le bail en faveur de l'association pendant trois ans, durant lesquels la Ville s'acquittera du loyer mensuel de Fr. 800.-. A l'échéance de ce délai, l'acquéreur pourra conserver le bail de la Puce Verte, éventuellement contre une hausse du loyer, ou le résilier. Dans ce cas, la Commune versera à la Puce Verte une subvention de Fr. 18'000.- par année.

M. Kohler met en évidence la charge que représente la gestion des logements et qu'assument deux collaborateurs des Services UETP et finances et confirme que l'acte de vente prévoira un droit de réméré de cinq ans, 25 ans étant un élément rédhibitoire pour la vente. Par ailleurs, les acquéreurs utiliseront les bâtiments pour leurs propres besoins, sans but spéculatif, et ils acceptent les conditions liées au maintien des baux et aux montants des loyers. Les locataires actuels ont été avertis des mises en vente mais n'ont émis aucune remarque, vu les conditions fixées.

**DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 21 voix contre 19.**

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, insiste sur le loyer de la Puce Verte que la Ville prendra en charge en cas de déménagement, à hauteur de Fr. 800.- par mois, comme le précise le message. Il propose que la Ville s'engage à participer au futur loyer jusqu'à concurrence du montant porté au budget.

**Mme Murielle Macchi**, PS, demande si les services communaux ont été consultés quant à cette vente, le Conseil communal indiquant que les locaux ne répondent plus aux intérêts et aux besoins de la Municipalité. D'autre part, elle souligne que la Commission des finances a été saisie de ce dossier mais pas celle des affaires sociales et du logement. Elle s'étonne également qu'une nouvelle annonce n'ait pas été publiée et précise que la Puce Verte n'a pas pu étudier tous les financements possibles faute d'un délai supplémentaire que le Conseil communal aurait pu lui accorder, ce qu'elle regrette. Par ailleurs, Mme Macchi indique que l'association est prête à prendre part à l'étude d'une Maison des associations et elle ne comprend pas que le Conseil communal n'ait pas saisi cette opportunité, vu la motion 5.05/13 - "Un soutien communal pour trouver un local commun aux sociétés locales", dans le cadre de laquelle le Conseil communal a déclaré ne pas pouvoir porter le dossier et que cette démarche devait être entreprise par les associations, avec une aide logistique communale. Aussi, Mme Macchi regrette que ce dossier n'ait pas été transmis à une commission qui aurait pu s'impliquer dans la création d'une Maison des associations, avec la Puce Verte comme partenaire principal. De l'avis de Mme Macchi, d'autres associations se joindraient au groupe de travail si le Conseil communal affichait sa volonté de garder ces locaux et d'offrir des perspectives aux associations locales. Elle rappelle qu'en 2010 déjà, la vente d'immeubles loués par des associations avait provoqué l'inquiétude de plusieurs conseillers de ville et elle estime que la Ville doit soutenir les associations par des locations attractives ou des subventions. Craignant que les loyers deviennent inabordables, Mme Macchi suggère de leur laisser la possibilité d'acquérir cet immeuble ou de trouver un arrangement avec elles, de même que de réaliser la motion précitée avant toute décision de vente.

**M. Pierre Chételat**, PLR, dans sa proposition, accepte de réduire la durée du droit de réméré à cinq ans.

**M. Pierre Kohler**, maire, propose d'intégrer dans l'arrêté un droit de réméré de cinq ans. Il suggère également d'y indiquer un prix de vente minimum de Fr. 440'000.- et la priorité donnée à la Puce Verte ou aux associations pour l'acquisition de ce bien immobilier jusqu'à fin 2013. En outre, M. Kohler informe de la récente décision du Conseil communal de mettre gratuitement à la disposition des associations les pavillons situés à la rue des Pelletiers, abritant auparavant des écoles, contre prise en charge des frais courants uniquement (électricité, eau, ...). La motion 5.05/13 est donc en passe d'être réalisée. M. Kohler relève également que le soutien à la Puce Verte induit une disparité avec les autres associations, qui ne bénéficient pas d'une aide aussi importante.

**M. Pierre Chételat**, PLR, maintient sa proposition de modification.

**M. Jean-Yves Gentil**, PS, demande une suspension de séance.

**DECISION** : la suspension de séance est acceptée.

**Mme Murielle Macchi**, PS, se dit stupéfaite de l'évolution des débats. Estimant le dossier mal ficelé, vu les propositions de modifications soumises au cours de la discussion, elle est d'avis que cette procédure, qui ne sollicite pas les commissions, n'est pas acceptable. Elle demande donc le report de ce point à la prochaine séance, ce qui permettra au Conseil communal de soumettre un arrêté précis et aux groupes d'en débattre. De plus, son groupe refusera cette vente.

**M. Pierre Kohler**, maire, surpris de la position de Mme Macchi, rappelle que le Conseil de Ville n'est pas une chambre d'enregistrement et que des propositions de modifications faisant suite aux remarques du Conseil de Ville peuvent intervenir, comme au Parlement jurassien. M. Kohler met en évidence la solution de compromis qu'essaie de trouver le Conseil communal et regrette que le groupe socialiste s'y oppose.

**Mme Murielle Macchi**, PS, maintient sa proposition.

**DECISION** : la proposition de Mme Murielle Macchi, PS, de reporter l'autorisation de vente du feuillet no 527 et du bâtiment sis à la rue Franche 22 à une séance ultérieure est refusée par 21 voix contre 18.

**DECISION** : la proposition du Conseil communal de modifier l'alinéa 1 de l'arrêté comme suit : "La vente du feuillet 527 et du bâtiment rue Franche 22 pour un montant minimum de Fr. 440'000.- est acceptée. Une offre de Fr. 440'000.- de la Puce Verte ou de toute autre association d'ici au 31 décembre 2013 a la priorité sur toute autre offre." est acceptée par 22 voix contre 2.

**DECISION** : la proposition de M. Pierre Chételat, PLR, d'ajouter un nouvel alinéa 2 stipulant que : "Un droit de réméré au prix de la valeur de la vente et d'une durée de cinq ans en faveur de la Commune de Delémont sera ajouté au contrat de vente." est acceptée par 23 voix, sans avis contraire.

**DECISION FINALE : l'autorisation de vente du feuillet no 527 et du bâtiment sis à la rue Franche 22 pour un montant minimum de Fr. 440'000.- et l'arrêté modifié sont acceptés par 22 voix contre 18.**

**10. AUTORISATION DE VENTE DU FEUILLET NO 170 ET DES BÂTIMENTS SIS À LA ROUTE DE DOMONT 21 ET 23 POUR UN MONTANT DE FR. 400'000.-**

**M. Pierre Kohler**, maire, propose d'indiquer dans l'arrêté un prix de vente minimum de Fr. 400'000.- et d'y ajouter un droit de réméré de cinq ans.

**Mme Murielle Macchi**, PS, se réjouit des engagements pris par le futur propriétaire envers les locataires actuels. Bien qu'appréciant le souci de l'Exécutif s'agissant du projet de rénovation et de ses conséquences pour les locataires, le groupe socialiste refusera l'entrée en matière, tant que le Conseil communal ne présentera pas son plan directeur de la politique foncière au Conseil de Ville et aux Commissions des affaires sociales et du logement, des finances, de l'urbanisme et des travaux publics. S'il est persuadé, par l'intermédiaire des commissions, que le Conseil communal se libérera du bâtiment pour investir ailleurs, le groupe ne s'opposera pas à la vente de l'immeuble.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, rapporte que son groupe refusera cette vente, estimant qu'il appartient à la Commune de gérer et d'entretenir des locatifs. Il estime que la directive communale relative à la politique foncière ne doit pas uniquement servir aux promoteurs, par la mise à disposition de droits de superficie, mais également contribuer au développement de la ville, d'infrastructures sociales et culturelles, à la mise à disposition de locaux pour les sociétés locales et de logements. M. Nicoulin indique que cet immeuble rapporte Fr. 35'000.- de recettes par année alors qu'aucun investissement n'a été réalisé durant les dix dernières années, ce qui, selon lui, est peu loyal vis-à-vis des locataires. Il demande de conserver le bâtiment et de l'entretenir pour éviter qu'il ne soit démoli, comme l'immeuble rue Saint-Michel 8. Finalement, M. Nicoulin relève que le fait de disposer d'immeubles permet d'offrir des appartements ou locaux à des prix raisonnables.

**M. Pierre Chételat**, PLR, estime le prix de vente trop bas, tout en relevant le travail que génère la gestion d'appartements, exercice auquel les fonctionnaires communaux ne sont pas rompus. Le groupe PLR acceptera cette vente, aux mêmes conditions que l'objet précédent. Toutefois, il se demande comment les acquéreurs ont eu connaissance de ces ventes, vu qu'aucune publication n'a été faite.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que le Conseil communal souhaitait vendre ces deux immeubles il y a deux ans, procédure qui a été stoppée vu les oppositions des locataires. Entretemps, des offres d'achat sont parvenues à la Ville, dont une a retenu son attention. Toutefois, comme demandé par la Commission des finances, une annonce paraîtra sous peu dans la presse locale. M. Kohler se dit préoccupé par les propos de M. Nicoulin, président de la Caisse de pensions du Canton. En effet, si l'immeuble génère des recettes annuelles de Fr. 32'850.-, il produit des charges de Fr. 31'227.-, d'où un gain annuel de Fr. 630.- seulement, et non de quelque Fr. 35'000.-.

**DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 22 voix contre 18.**

**M. Marc Ribeaud**, PS, est d'avis qu'un manque de transparence ressort des comptes, en ce sens qu'ils indiquent clairement les rentrées de loyers, mais pas les charges. Il s'étonne que ce chiffre apparaisse, estimant que le bénéfice net de cet immeuble devrait figurer au bilan financier, ce qui n'est pas le cas.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que les chiffres ressortent de la réponse à la question écrite 2.05/11 - "Frais pour les immeubles figurant au patrimoine financier ?". Il estime inadmissible que les commissaires concernés ne s'adressent pas au chef du Service des finances pour obtenir de tels renseignements.

**DECISION : la proposition du Conseil communal de modifier l'alinéa 1 de l'arrêté comme suit : "La vente du feuillet no 170 et des bâtiments sis à la route de Domont 21 et 23 pour un montant minimum de Fr. 400'000.- est acceptée." est acceptée par 23 voix, sans avis contraire.**

**DECISION : la proposition du Conseil communal d'ajouter un nouvel alinéa 2 stipulant que : "Un droit de réméré d'une durée de cinq ans sera inscrit." est acceptée par 23 voix contre 1.**

**DECISION FINALE : l'autorisation de vente du feuillet no 170 et des bâtiments sis à la route de Domont 21 et 23 pour un montant minimum de Fr. 400'000.- et l'arrêté modifié sont acceptés par 22 voix contre 18.**

**11. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.09/13 - "ZARD - INNODEL - CREAPOLE : UN PROJET PORTEUR OU UN FORMIDABLE GÂCHIS ?", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, favorable à la création de cette zone pour le développement de la région, indique qu'elle provoque de nombreuses réactions auprès de la population et des politiques, vu les démarches qui n'ont pas abouti. Relevant que les communes concernées ont pleinement joué leur rôle, M. Nicoulin est d'avis que le Canton est responsable de cette situation. Il indique que Creapole, chargée de la prospection, s'est révélée très compétente dans la recherche d'entreprises actives dans la microtechnique, moins en ce qui concerne les technologies biomédicales. Le Conseil d'administration de Creapole peut désormais compter sur les compétences de M. Yves Rohner, médecin, ce qui, de l'avis de M. Nicoulin, ne suffira pas. Les compétences du personnel de l'entreprise doivent être renforcées pour qu'il puisse répondre aux interrogations spécifiques liées à ce domaine.

M. Nicoulin souligne les coûts générés non seulement par les investissements consentis mais également par le fonctionnement du bâtiment (chauffage et entretien). En dépit de l'abandon du projet de service de stérilisation pour l'Hôpital du Jura, M. Nicoulin estime que la prospection doit se poursuivre de manière plus soutenue et durant deux à trois ans, plutôt que de renoncer au secteur biomédical.

**Mme Françoise Collarin**, reprenant le texte de l'interpellation, indique que la ZARD n'est pas seulement destinée à de nouvelles entreprises dans le domaine des nouvelles technologies biomédicales mais à une palette d'activités plus étendue, comme le prévoit le plan spécial ad hoc. Le Canton a incité la société innodel SA à prospecter le domaine des sciences de la vie, dont les perspectives sont aujourd'hui moyennes à faibles. En effet, la concurrence est très forte entre les cantons et le Jura ne dispose pas de Hautes écoles et d'entreprises actives dans ce domaine. Mme Collarin rappelle que la recherche d'entreprises incombe à la Promotion économique cantonale, la marge de manœuvre des communes étant faible vu qu'elles ne disposent pas de moyens financiers et en personnel qualifié, même si des contacts avec des entreprises ont eu lieu, sans aboutir. De plus, les entreprises de ce domaine ne sont pas contraintes par le Canton de s'implanter à la ZARD. Mme Collarin précise que les critères initiaux ont été évalués correctement, le domaine des sciences de la vie restant très porteur et l'élément déclencheur ne s'étant pas produit. De l'avis de Mme Collarin, la stratégie de promotion et de prospection doit être revue et des démarches en ce sens sont en cours.

S'agissant des démarches de prospection, elles sont de compétence cantonale et les organes concernés estiment que des efforts sont consentis, mais sans succès. Mme Collarin relève l'investissement du Canton d'un million de francs dans la ZARD qui l'incite à mener des recherches afin de le rentabiliser. Elle indique que la zone d'activités du Noirmont connaît un grand succès, grâce au créneau visé - l'informatique - et au projet d'incubateur d'entreprises mis en place avec celui du bâtiment de la ZARD. De plus, selon Creapole, la patience est de rigueur pour attirer des entreprises dans ce type d'infrastructure. Mme Collarin précise que le medtech•lab de la ZARD, conçu et développé en collaboration avec la Société jurassienne d'équipement, comprend 7 sociétés, qui occupent environ 500 m<sup>2</sup> sur les 1'700 m<sup>2</sup> de la surface totale locative et à disposition. En ce qui concerne Porrentruy, Creapole n'est pas encore intervenue.

Mme Collarin indique que 3.85 millions de francs ont été investis par les communes dans la ZARD (routes, infrastructure souterraine) sur un montant total de 4.73 millions de francs, Delémont y ayant contribué à raison de Fr. 1'248'400.-. En dernier lieu, Mme Collarin indique que le bâtiment a été construit par la Société jurassienne d'équipement, sans participation d'innodel SA et des communes, raison pour laquelle ses frais de fonctionnement ne sont pas connus.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, est satisfait.

**12. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.10/13 - "POLICE LOCALE : RÉORGANISER L'ACTIVITÉ ?", PS, M. ISKANDER ALI**

**M. Iskander Ali**, PS, revenant sur les diverses interventions du Conseil de Ville quant au fonctionnement de la Police locale, indique qu'aucun changement n'est intervenu. A son sens, la réflexion doit débiter par une collecte d'informations pertinentes suivie d'une analyse, qui mènera à la proposition de mesures dont la cohérence et la légalité devront être vérifiées avant leur mise en place. Cette tâche devrait être confiée à la Commission de la mairie.

**M. Pierre Kohler**, maire, informe que l'Exécutif n'entend pas revoir totalement le fonctionnement de la Police locale, vu qu'elle fonctionne correctement, même si son activité doit s'adapter aux évolutions lorsque nécessaire. Il rappelle le projet de fusion des polices cantonales neuchâteloise et jurassienne et celui du regroupement des Polices cantonale et locale, dont les résultats sont attendus. M. Kohler souligne l'excellent travail de la Police locale, que plusieurs agents cantonaux souhaiteraient d'ailleurs intégrer. Des

mesures visant un meilleur contrôle des déchetteries ou des incivilités sont prises, grâce notamment à la collaboration d'une entreprise de sécurité privée, et une analyse des activités permettant une comptabilité analytique est en cours. M. Kohler relève les nouvelles tâches confiées à la Police locale, comme celles liées aux poursuites, notamment. L'engagement d'agents moins formés pour certaines tâches a également été proposé mais cette solution semble inadaptée. En effet, les patrouilles permettent aux agents d'être en communication directe avec la population et de recevoir des plaintes ou des informations. Aussi, conserver une Police de proximité, proche des citoyens, s'impose. Par ailleurs, prenant en exemple la pose de barrières ou de panneaux de signalisation, M. Kohler indique que cette tâche relève de la Police locale étant donné qu'elle seule est à même de l'appréhender au plus juste, vu les dispositions légales en matière de circulation. M. Kohler informe que le sujet de la Police locale sera abordé dans le cadre de la Commission de la mairie.

**M. Iskander Ali**, PS, est satisfait.

**13. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/13 - "PÉNURIE MÉDICALE. PASSONS DES HYPOTHÈSES À L'ACTION", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, rappelant que les médecins, en particulier les généralistes, sont de moins en moins nombreux, souligne les contraintes financières de ce corps de métier (loyers, gestion du personnel, charges de garde, entre autres). Il indique que Tramelan a innové, en proposant des locaux à des médecins se regroupant, et suggère d'étudier cette option dans le cadre du projet du CREA. Il précise également que des contrats de fidélité ont été créés aux Etats-Unis, offrant des prestations de qualité à des conditions de fidélisation réciproques, qui prévoient, en particulier, une permanence téléphonique 24 heures sur 24, la garantie d'une consultation dans la journée sans attente, des consultations plus longues et en fin de semaine, notamment. Dans ce cadre, le patient paie une prime annuelle supplémentaire assurant ces prestations de fidélisation. M. Baettig demande si ce modèle de contribution pourrait être intégré au projet du CREA, dans le cadre duquel la Commune pourrait mettre à la disposition des médecins et paramédicaux des locaux, à un prix modéré. La proximité d'autres offres de soins pourrait se révéler attractive pour attirer la relève médicale et la fidéliser.

**M. Damien Chappuis** précise que la réalisation du CREA est de compétence cantonale, de même que la loi sanitaire. Par ailleurs, le Gouvernement se dit favorable à la création de cabinets de groupes interdisciplinaires, avec une structure juridique propre, et à la pratique de la médecine à titre dépendant, c'est-à-dire en étant engagé par un autre médecin, ce qui implique une modification de la loi sanitaire sur laquelle le Parlement se penchera prochainement. Le Conseil communal ne pouvant pas agir dans ce dossier, il suggère de refuser le postulat.

**DECISION** : le postulat 4.04/13 - "Pénurie médicale. Passons des hypothèses à l'action", UDC•UDF•SP, M. Dominique Baettig, est refusé par 31 voix contre 2.

**14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/13 - "PRIX WAKKER ET RUE DU 23-JUIN : RÉCUPÉRER ET REDISTRIBUER L'ESPACE PUBLIC", PS, MME MURIELLE MACCHI**

**Mme Murielle Macchi**, PS, rappelant les différentes interventions du Conseil de Ville au sujet du stationnement illégitime en Vieille Ville, estime que les quatre places de parcage de la rue du 23-Juin nuisent au patrimoine architectural et génèrent des comportements à risque pour les piétons et les cyclistes. Elle relève leur impact négatif sur le tourisme, que l'obtention du Prix Wakker a contribué à développer, en ce sens qu'elles nuisent au charme de la rue et vont à l'encontre de cette distinction. De plus, Mme Macchi précise que 10 véhicules sont parfois stationnés dans cette rue, voire plus en fin de semaine. Elle est d'avis que le Conseil communal incite le stationnement en Vieille Ville, où le patrimoine architectural est reconnu, alors que les villes tendent à favoriser le parcage extra muros. Aussi, elle souhaite la suppression de toutes les places de parking à la rue du 23-Juin, initialement prévues pour répondre à une demande des commerçants.

Mme Macchi estime que le problème principal ne réside pas dans le manque de places de stationnement, conclusion à laquelle parviennent d'ailleurs le Plan directeur des déplacements et l'étude des stationnements. Elle ne comprend pas la raison pour laquelle le Conseil communal suggère la transformation de la motion en postulat, les résultats de l'étude, qui seront publiés prochainement, indiquant que le non-respect des règles de stationnement et le manque de contrôles induisent cette perception de manque de places. Mme Macchi relève que de nombreuses voitures sont stationnées la journée entière en Vieille Ville, d'où la sous-exploitation des parkings aux alentours. De plus, comme argué par l'Association Vieille Ville dans son opposition à l'introduction de ces quatre places de stationnement, le trafic a augmenté et engendré des comportements à risque. Lors de croisements de véhicules, la présence

de voitures provoque des manœuvres de stationnement et d'évitement dangereuses, d'autant que le secteur concerné ne comporte pas de trottoir. La sécurité est particulièrement entravée aux abords du Château, fréquenté par de nombreux élèves. Dans ces circonstances, Mme Macchi estime qu'il appartient aux Autorités d'assurer la sécurité des usagers.

**Mme Françoise Collarin** propose de transformer la motion en postulat, afin que le Conseil communal puisse reprendre contact avec les commerçants et restaurateurs de la Vieille Ville, pour connaître l'intérêt actuel que représentent ces places de stationnement. Elle précise que l'Exécutif n'a pas encore pris connaissance du Plan directeur des déplacements et des places de parc, dans le cadre desquels la discussion interviendra ultérieurement.

**Mme Murielle Macchi**, PS, rappelle la différence entre la motion et le postulat - l'étude ou la réalisation d'une mesure. L'étude du stationnement a été réalisée et elle confirme, selon elle, le non-sens des quatre places de parc. A son avis, il appartient au Conseil communal de revenir sur cette mesure et d'admettre qu'elle n'était pas adéquate. Selon elle, la transformation en postulat est souvent demandée et la vision politique pas assumée. Accepter la présente motion revient à reconnaître que ces places n'ont pas leur raison d'être.

**Mme Françoise Collarin** s'étonne des propos de Mme Macchi quant aux résultats de l'étude, dont le Conseil communal n'a pas encore pris connaissance. Elle répète que la discussion doit rester ouverte, ce qui nécessite la transformation de la motion en postulat, afin que les pourparlers menés il y a trois ans puissent être repris.

**Mme Murielle Macchi**, PS, accepte la transformation de sa motion en postulat et indique qu'elle vérifiera, lors de la publication de l'étude, si le Conseil communal respecte l'engagement qu'il vient de prendre.

**DECISION** : la motion 5.07/13 transformée en postulat qui portera le no 4.05/13 - "Prix Wakker et rue du 23-Juin : récupérer et redistribuer l'espace public", PS, Mme Murielle Macchi, est acceptée à la majorité évidente, avec 5 avis contraires.

15. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/13 - "TRANSPARENCE ET CLARTÉ DU RÔLE DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF ET DU LÉGISLATIF À DELÉMONT : INTERDIRE LE CUMUL DES MANDATS", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, estime que la société actuelle voit les petites entités perdre leur souveraineté, vu les fusions de communes, les agglomérations ou les régions transfrontalières, qui provoquent un éloignement du pouvoir décisionnel. A son sens, une tendance existe chez les politiciens de faire carrière par une activité à différents niveaux, ce qui pourrait être contraire à la défense des droits individuels et de la démocratie. Aussi, il se dit favorable au mandat unique, estimant de même que l'information dont bénéficient les parlementaires, par exemple, devrait profiter à l'ensemble de la population. A titre indicatif, M. Baettig relève que trois membres du Conseil communal et cinq membres du Conseil de Ville sont également membres du Parlement. A son sens, le cumul des mandats accroît le risque de conflits ou de confusion des intérêts communaux ou cantonaux. Aussi, il demande que l'art. 17 du Règlement d'organisation de la Commune municipale, relatif à l'incompatibilité en raison de la fonction, soit complété à son point 1 par la lettre d) et à son point 2 par la lettre c) stipulant "parlementaire cantonal".

**M. Pierre Kohler**, maire, suggère de rejeter cette motion, étant donné que seule une loi cantonale peut interdire le cumul des mandats. Comme le Parlement fait partie de la Constitution et qu'il est régi par la Loi sur les droits politiques, le Conseil communal ne pourrait pas interdire à un conseiller de ville d'être député. De plus, l'Exécutif estime intéressant qu'un membre d'une autorité communale puisse également défendre les intérêts de Delémont au niveau cantonal, voire fédéral.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, s'interroge sur les dysfonctionnements ou les abus qu'aurait provoqués la situation actuelle, relevant que le cumul des mandats peut aussi offrir des avantages. A son sens, aucun conflit notoire n'existe entre les mandats Canton-Commune, mais une complémentarité de compétences. De plus, l'interdiction de cumul de mandats entre conseiller de ville et conseiller national pourrait également être proposée. Répondant à M. Kohler, M. Miserez indique que la législation communale pourrait interdire aux parlementaires de siéger au Conseil de Ville. Pour ces raisons, M. Miserez suggère de refuser la motion.

**M. Francis Charmillot**, PS, souligne que chacun a la capacité d'être sincère, honnête et au service des citoyens lui ayant attribué leur voix. A titre personnel, il indique avoir été élu au Conseil de Ville alors qu'il siégeait déjà au Parlement. Il refusera la motion, dans un souci de confiance envers les membres exerçant plusieurs mandats au service de la population et non pour leur intérêt personnel.

**DECISION :** la motion 5.11/13 - "Transparence et clarté du rôle des membres de l'Exécutif et du Législatif à Delémont : interdire le cumul des mandats", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée à la majorité évidente, avec 1 voix pour.

**16. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.12/13 - "LA PROPRETÉ EN VILLE : LE CONSEIL DE VILLE MET LA MAIN À LA PÂTE", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Marc Ribeaud**, PS, précise que le Bureau du Conseil de Ville pourrait associer le CDJ à une action de nettoyage, dont le but rejoint d'autres intentions. Le Bureau pourra également y intégrer d'autres activités en cours d'élaboration.

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, indique que le Bureau, sensible au problème de la propreté en ville, accueille favorablement cette proposition. Toutefois, il souhaiterait l'organiser dans le cadre de l'action *Clean Up Day*, que la Ville rejoindra par l'intermédiaire du Service UETP et qui a pour but de sensibiliser la population à la problématique des débris dispersés en ville. Quelque 80 groupes en Suisse se sont inscrits à cette journée de nettoyage qui aura lieu le 21 septembre, alors que 96 pays y participent. Mme Froidevaux relève les avantages, notamment organisationnels, de la collaboration avec le Service UETP, qui inviterait les membres du Conseil de Ville qui le désirent à prendre part à cette journée de nettoyage, avec la population et le CDJ.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, estime que la sensibilisation des citoyens qui font preuve d'un comportement normal ne changera rien au problème des déchets et ne modifiera pas l'attitude incorrecte des fautifs. Considérant cette mesure comme étant inefficace, il refusera la motion.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, soutiendra cette motion qui permettra aux élus de montrer une action concrète de leur part en faveur de la ville. Même si certains citoyens sont irréductibles, M. Nicoulin est d'avis que l'action de sensibilisation peut être utile, à titre de rappel, tout en regrettant l'anglicisme attribué à cette journée.

**M. Luc Dobler**, PCSI, accepte la motion si elle s'inscrit dans le cadre de la journée de nettoyage organisée par le Service UETP, estimant qu'il n'appartient pas au Conseil de Ville d'initier une telle démarche.

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, sensible à la problématique des anglicismes, rappelle que 96 pays participent à cette action, d'où son titre anglais.

**M. Marc Ribeaud**, PS, accepte la proposition du Bureau.

**DECISION :** la motion interne 5.12/13 - "La propreté en ville : le Conseil de Ville met la main à la pâte", PS, M. Marc Ribeaud, est acceptée à la majorité évidente, avec 1 voix contre.

**17. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/13 - "POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE SOLIDAIRE", PS, MME CHRISTEL LOVIS**

**Mme Christel Lovis**, PS, rappelant que les pères ne bénéficient pas de congé équivalant au congé maternité, relève que certaines entreprises offrent jusqu'à 20 jours à leurs employés lors de l'arrivée d'un enfant, la moyenne se situant à cinq jours. Dans les administrations cantonales et communales, le Jura offre 12 jours (17 en cas de naissance multiple), Genève octroyant quatre semaines. Mme Lovis souligne le souhait de plus en plus de pères de s'occuper de leur enfant dès leur naissance ou leur adoption et qu'ils réservent souvent à cet effet des jours de vacances, ce qui est contraire à la loi selon Mme Yvonne Gilli, conseillère nationale. Mettant en exergue les changements qu'induit la venue d'un enfant, Mme Lovis estime la présence du père quasi indispensable dans la famille, tout en relevant que le congé paternité a déjà fait l'objet de diverses interventions politiques. Elle propose d'introduire un congé paternité de 10 jours dans le Règlement de service pour le personnel communal, en cas de naissance ou d'adoption. S'agissant du congé en cas d'adoption, Mme Lovis ne comprend pas l'inégalité de traitement par rapport au congé maternité, l'adoption impliquant les mêmes bouleversements que la naissance. Elle propose donc un congé de 10 jours pour le père et de 16 semaines pour la mère. Pour les naissances multiples, elle suggère de prévoir un congé maternité de 20 semaines et de quatre semaines supplémentaires en cas d'allaitement, ce qui est recommandé par un grand nombre de pédiatres et qui prévient des maladies dont peuvent souffrir les mères, comme le cancer, entre autres.

Selon Mme Lovis, des compléments d'étude ne sont pas nécessaires pour démontrer le bien-fondé de sa demande, vu l'évolution du congé paternité dans les entreprises et les administrations. Elle invite donc le Conseil de Ville à accepter son intervention sous la forme de la motion.



**M. Pierre Kohler**, maire, indique que le Conseil communal est favorable, sur le principe, à la proposition de Mme Lovis. Il suggère toutefois la transformation en postulat afin de pouvoir consulter la Commission du personnel et de réfléchir aux congés octroyés par d'autres collectivités. De plus, l'Exécutif répondra à l'intervention par une proposition de modification du règlement ad hoc et entend la soumettre avec une indication des coûts.

**M. Philippe Rottet**, UDC•UDF•sp, indique avoir comparé les prestations en faveur des employés offertes par Delémont, Porrentruy et le Canton. Il en ressort que les fonctionnaires delémontains bénéficient d'un horaire hebdomadaire de travail de 40 heures, contre 42 à Porrentruy et 41 au Canton. De plus, la Ville, elle seule, offre une allocation de résidence de Fr. 140.- et une allocation de mariage de Fr. 1'000.-. Les prestations de Delémont sont également plus généreuses en matière de vacances dès 50 ans et de gratifications d'ancienneté. Aussi, le groupe ne s'opposera pas aux propositions de Mme Lovis mais soutiendra le postulat, tout en relevant qu'il attend en contrepartie la suppression des allocations de résidence et de mariage.

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, estimant que la motion va dans le sens d'une politique familiale solidaire, indique que son groupe l'acceptera. Il suggère toutefois de prévoir les congés en cas de maternité, d'adoption ou d'accueil. En effet, parallèlement à l'institut Saint-Germain, quelque 40 familles jurassiennes accueillent des enfants et sont, selon M. Parrat, peu soutenues par la collectivité. Cette disposition serait innovante pour Delémont, le travail d'accueil d'un enfant étant similaire, voire même plus complexe.

**Mme Karen Hulmann**, PDC-JDC, bien que partageant l'avis de Mme Lovis, indique que son groupe l'acceptera sous la forme du postulat, afin de pouvoir connaître les possibilités existantes, les incidences organisationnelles, la relation avec les assurances sociales et perte de gain, de même que les conséquences financières de tels congés.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, se dit choqué par la bureaucratie et le dogmatisme découlant de cette motion, relevant que quelques jours de congé supplémentaires ne représentent qu'une infime mesure pour une période requérant un grand investissement personnel. De plus, ils n'amélioreront en aucun cas la santé d'une femme pour toute sa vie. Etant d'avis que les congés paternité sont d'ailleurs souvent non demandés, M. Baettig indique que les pères intéressés peuvent les solliciter mais il refuse de les imposer par souci d'égalité et de non-discrimination, ce qu'il considère comme étant absurde. De plus, M. Baettig souligne que les collectivités publiques ne font pas partie du monde de l'économie en tant que tel mais du service public, où les collaborateurs doivent donner l'exemple et avoir un esprit de sacrifice. Quant à la comparaison entre collectivités publiques, M. Baettig rappelle que de nombreux travailleurs ne bénéficient pas de ces prestations. Estimant la démarche inutile, il incite plutôt à apprendre à concilier les événements et refusera la motion.

**M. Pierre Kohler**, maire, souhaite pouvoir étudier le dossier, en tenant compte également de l'accueil d'enfants, comme proposé par M. Parrat, dont les incidences doivent être déterminées, d'où la nécessité de transformer la motion en postulat. Il souligne que toutes les comparaisons ne sont pas opportunes et met en exergue les conditions salariales qui prévalent à la Municipalité et qui ne correspondent pas aux pratiques d'entreprises comme McDonald ou Migros, notamment.

**Mme Christel Lovis**, PS, accepte la proposition de M. Parrat d'ajouter la notion d'accueil, de même que la transformation en postulat.

**DECISION** : la motion 5.13/13 transformée en postulat qui portera le no 4.06/13 - "Pour une politique familiale solidaire", PS, Mme Christel Lovis, est acceptée à la majorité évidente, avec 1 avis contraire.

**18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/13 - "L'INTÉGRATION PAR LA CAPTATION DE SUFFRAGES", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, est partiellement satisfait.

**19. RESOLUTION 1.02/13 - "FERMETURE DE L'AGENCE VALIANT DE DELEMONT-VILLE", PCSI, M. RENAUD LUDWIG**

**M. Renaud Ludwig**, PS, développe cette résolution, signée par 36 conseiller-ère-s de ville. Il rappelle que la succursale de la Banque Valiant, en Vieille Ville, fermera définitivement le 28 novembre 2013, signe négatif et regrettable pour le développement et le maintien du tissu économique et social du secteur,

malgré les efforts entrepris par le Conseil communal, la Commission de la Vieille Ville et les commerçants pour redynamiser les lieux. Il remercie les conseillers de ville d'accepter cette résolution, qui demande à la banque de revoir sa décision de fermeture et de maintenir l'agence de la Vieille Ville.

**DECISION** : la résolution interpartis 1.02/13 - "Fermeture de l'agence Valiant de Delémont-Ville", M. Renaud Ludwig, est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

**20. RESOLUTION 1.03/13 - "VOLONTE POLITIQUE DE REALISER A DELEMONT UNE AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'ORIGINE ETRANGERE",**

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, développe cette résolution, signée par 20 conseiller-ère-s de ville, et rappelle que ce genre d'intervention n'a pas d'effet obligatoire. Cette déclaration d'intention vise à démontrer la volonté politique du Législatif delémontain de soutenir la motion déposée en janvier dernier au Parlement, demandant la création de deux aires d'accueil, pour les Gens du voyage d'origine étrangère et pour ceux d'origine suisse, ce qui correspond à la pratique usuelle. M. Parrat indique que les événements de fin août lui ont permis d'entrer en contact avec cette communauté, qui lui a confirmé sa revendication d'une aire d'accueil contrôlée, pérenne et fermée, pour la sécurité de ses enfants et pour délimiter le périmètre du site qui lui est réservé. M. Parrat rappelle que les Gens du voyage, lors de leur installation à la ZARD en 2012, ont essuyé un tir, qui n'a heureusement provoqué que des dégâts matériels. Cette année, des réactions nombreuses et inacceptables de par leurs termes dégradants ont été diffusées sur internet notamment, ce qui mérite une réaction du Conseil de Ville. L'acceptation de la résolution reviendra à soutenir le Canton - et les communes - dans son projet de création d'une aire d'accueil, voire le Conseil communal au cas où le projet cantonal ne se réaliserait pas, la Ville pouvant alors se charger de ce dossier.

**M. Pierre Kohler**, maire, craint que la formulation de cette intervention n'envenime le dossier, d'autant que le Gouvernement, engagé dans la résolution de ce problème, est en passe d'y parvenir. A son sens, M. Parrat devrait rédiger une nouvelle résolution en collaboration avec le Bureau du Conseil de Ville, appuyant la démarche cantonale. En particulier, M. Kohler craint que l'acceptation, par le Conseil de Ville, de la création d'une aire d'accueil à Delémont n'aille à l'encontre du projet cantonal, qui pourrait la prévoir dans une autre localité, ce qui pourrait provoquer le refus de ladite localité.

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, retire sa résolution.

**21. DIVERS**

**Mme Murielle Macchi**, PS, adresse les remerciements de son groupe à M. Pierre Brulhart pour le travail réalisé et son engagement au Conseil communal depuis six ans. Elle lui rend hommage à l'occasion de la dernière séance à laquelle il participe, étant engagé au Canton depuis le 1<sup>er</sup> août 2013 en qualité de responsable de la section de l'énergie du Service du développement territorial. Elle le félicite pour sa nomination à ce poste et espère qu'il lui apportera pleine satisfaction.

**M. Pierre Kohler**, maire, au nom du Conseil communal, remercie M. Brulhart pour son activité et son engagement au sein de l'Exécutif et le félicite pour sa nomination au Canton, où il donnera l'impulsion nécessaire à des projets d'envergure dans le domaine énergétique. Le Conseil communal se réjouit d'accueillir M. Jean-Yves Gentil lors de la prochaine séance du Conseil communal.

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, remercie M. Brulhart, au nom du Législatif, pour son engagement en faveur de la ville et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

**M. Pierre Brulhart** remercie les personnes qui se sont exprimées pour leurs messages chaleureux qu'il a appréciés. Il indique que son activité communale a été enrichissante et lui a procuré beaucoup de satisfaction. Au moment de laisser son mandat de conseiller communal, il regrette de devoir quitter une équipe avec laquelle il a œuvré dans un esprit de confiance, pour le bien de la ville, et de ne plus pouvoir prendre part aux séances du Conseil de Ville, qu'il considère comme étant un beau lieu de débat. En s'engageant dans la fonction publique cantonale, M. Brulhart estime avoir su saisir une opportunité unique de reconversion, qui représente un défi personnel lui permettant de poursuivre son engagement pour l'intérêt général et dans le cadre duquel il pourra mettre à profit son expérience communale. Fier du travail accompli par les Services industriels ces dernières années, M. Brulhart souhaite plein succès à M. Gentil au sein du Conseil communal et remercie celles et ceux avec qui ont collaboré avec lui, de près ou de loin, durant son mandat de conseiller communal.

**Ont été déposés**

- **résolution 1.02/13** - "Fermeture de l'agence Valiant de Delémont-ville", PCSI, M. Renaud Ludwig
- **question écrite 2.06/13** - "Hollywoodisme subventionné par la Ville de Delémont et les SID", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **interpellation 3.11/13** - "Gaz de schiste en sous-sol ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **interpellation 3.12/13** - "Quelle politique du logement pour Delémont ?", PS, M. Jude Schindelholz
- **interpellation 3.13/13** - "Salaires minimums : que fait la commune ?", CS•POP•Verts, Mme Paola Stanic
- **interpellation 3.14/13** - "Transformation de l'allocation de naissance en bons cadeaux", CS•POP•Verts, Mme Paola Stanic
- **postulat 4.07/13** - "A quand un prix famille pour les piscines", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
- **motion 5.14/13** - "Prévenir et régler les installations intempêtes et illégales de Gens du voyage sur des terrains privés par une procédure claire et responsabilisante", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.15/13** - "Des passages piétons accessibles à tous", PS, Mme Murielle Macchi

La séance est levée à 23 h 25.

**AU NOM DU CONSEIL DE VILLE**

La présidente :

La vice-chancelière :

Anne Froidevaux

Nadia Maggay

Delémont, le 16 septembre 2013